



IRDA PARIS

Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

Revue des sommaires

Mercredi 5 octobre 2022

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
6 octobre 2022
n° 34 / 7967^e
pages 1697 à 1744



CHRONIQUE / Contrat et obligations

Observations générales sur l'avant-projet de réforme
du droit des contrats spéciaux

> Gaël Chantepie et Mathias Latina

1716



Version numérique Induse*



322234



ÉDITORIAL

1697 Rendre justice au droit, *Nicolas Dissaux*

ACTUALITÉS

- 1700 Devoir de vigilance (déclaration de soupçon) : victime d'agissements frauduleux
- 1701 Société (époux) : revendication de la qualité d'associé
- 1702 Gestation pour autrui (qualification) : délégation d'autorité parentale
- 1705 Règlement intérieur (consultation) : action en justice des syndicats
- 1707 Salarié protégé (nullité du licenciement) : indemnité de congés payés
- 1708 Comité social et économique (consultation) : orientations stratégiques

POINTS DE VUE

- 1712 Réflexions sur les hypothèques légales générales à la lumière de la réforme du droit des sûretés, *Jean-Denis Pellier*
- 1714 Métavers, Web3 : la révolution juridique en trompe-l'œil, *Caroline Lequesne Roth*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1724 *Panorama* : Droit des sûretés, *Jean-Jacques Ansault et Charles Gijsbers*
- 1735 *Notes* : Le coming devant la chambre criminelle de la Cour de cassation, note sous *Crim. 18 mai 2022*, *Noélie Jouenne-Peyrat*
- 1739 Retour sur la portée du droit au renouvellement du conjoint copreneur poursuivant seul l'exploitation, note sous *Civ. 3^e, 6 juill. 2022*, *Franck Roussel*

ENTRETIEN

- 1744 Béatrice Pastre-Belda – L'amélioration des conditions de détention grâce au juge administratif

DALLOZ

Lefebvre Dalloz

Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HELENE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BENABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maïlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZE-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Mame-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, Responsable

Tél. : 01 41 05 29 62

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 531 00 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Sinet 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Ptot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

1697 Rendre justice au droit

ACTUALITÉS

1700 DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie
Devoir de vigilance (déclaration de soupçon) :
victime d'agissements frauduleux,
Com. 21 sept. 2022

Société et marché financier

Pacte d'actionnaires (validité) :

nécessité d'un prix déterminable,
Com. 21 sept. 2022

Société (époux) : revendication de la qualité

d'associé, Com. 21 sept. 2022

Société (mandataire ad hoc) :

conditions de désignation,
Com. 21 sept. 2022

1702 DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité civile (bâtiment) :

occupation sans droit ni titre par la victime,
Civ. 2^e, 15 sept. 2022

Famille-Personne-Succession

Gestation pour autrui (qualification) :

délégation d'autorité parentale,
Civ. 1^{er}, 21 sept. 2022

Autorité parentale (retrait) :

preuve d'un danger manifeste pour l'enfant,
Civ. 1^{er}, 21 sept. 2022

Succession européenne (compétence) :

lieu de situation des biens,
Civ. 1^{er}, 21 sept. 2022

1703 DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (congé) :

point de départ du délai de préavis,
Civ. 3^e, 21 sept. 2022

Résiliation du bail (abandon des lieux) :

irrecevabilité de la demande de rétractation,
Civ. 3^e, 21 sept. 2022

Construction-Urbanisme

Arrêté de péril (démolition) :

absence d'effet suspensif du recours,
Civ. 3^e, 21 sept. 2022

Contrat d'entreprise (éléments

d'équipement) : panneaux photovoltaïques,
Civ. 3^e, 21 sept. 2022

Règles d'urbanisme (non-respect) :

acquisition par prescription,
Civ. 3^e, 21 sept. 2022

1704 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Juge d'instruction (remplacement) :

nécessité d'une désignation nominative,
Crim. 20 sept. 2022

1705 DROIT PUBLIC

Environnement

Installation classée (vente du terrain) :

étendue de l'obligation d'information,
Civ. 3^e, 21 sept. 2022

1705 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Règlement intérieur (consultation) :

action en justice des syndicats,
Soc. 21 sept. 2022

Durée du travail (forfait en jours) :

sort des heures supplémentaires,
Soc. 21 sept. 2022

Accord collectif (nullité) :

point de départ du délai de recours,
Soc. 21 sept. 2022

Licenciement économique (indicateurs

économiques) : office du juge,
Soc. 21 sept. 2022

Licenciement économique (unité économique

et sociale) : plan de sauvegarde de l'emploi,
Soc. 28 sept. 2022

Salarié protégé (nullité du licenciement) :

indemnité de congés payés,
Soc. 21 sept. 2022

Droit à l'expression (licenciement) :

caractérisation de l'abus, Soc. 21 sept. 2021

Comité social et économique (consultation) :

orientations stratégiques, Soc. 21 sept. 2022

Comité social et économique (consultation) :

délais durant la période de Covid-19,
Soc. 21 sept. 2022

Sécurité sociale

Sécurité sociale (contrainte) : contestation

de la mise en demeure, Civ. 2^e, 22 sept. 2022

1711 PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Voie d'exécution

Titre exécutoire (qualification) : délivrance d'un

legs de somme d'argent, Civ. 1^{er}, 21 sept. 2022



POINTS DE VUE

1712

Réflexions sur les hypothèques légales générales à la lumière de la réforme du droit des sûretés par Jean-Denis Pellier

1714

Métavers, Web3 : la révolution juridique en trompe-l'œil par Caroline Lequesne Roth



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1716

Observations générales sur l'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux par Gaël Chantepie et Mathias Latina

PANORAMA

1724

Droit des sûretés octobre 2021 – septembre 2022 par Jean-Jacques Ansault et Charles Gijssbers

NOTES

1735

Le coming devant la chambre criminelle de la Cour de cassation, note sous Crim. 18 mai 2022 par Noémie Jouenne-Peyrat

1739

Retour sur la portée du droit au renouvellement du conjoint copreneur poursuivant seul l'exploitation, note sous Civ. 3^e, 6 juill. 2022 par Franck Roussel



ENTRETIEN

1744

Béatrice Pastre-Belda – L'amélioration des conditions de détention grâce au juge administratif

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

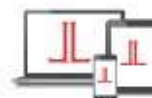
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revue.fr



QUESTION PRATIQUE

LA FRANCE ET LA CONVENTION INTERNATIONALE DE SINGAPOUR SUR LA MÉDIATION COMMERCIALE

Démonstration par Me Peulvé que le droit français pourrait accueillir la convention

25



www.efl.fr



À LA UNE

Sociétés - Quand une clause d'agrément bloque la cession des titres détenus par une société en liquidation judiciaire

4

Commentaire - Des actions susceptibles d'être acquises au moyen de swaps pendant une OPA doivent être déclarées

21

Entreprise en difficulté - Revendication d'un bien : il appartient au revendiquant de prouver qu'il existait en nature

11



EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

Lefebvre Dalloz



Sociétés

- 4 - Clause d'agrément et cession d'actifs dans une liquidation judiciaire
- 6 - Mandataire judiciaire représentant une indivision aux assemblées d'associés
- 7 - Apport partiel d'actif soumis au régime simplifié des scissions
- 8 - Acte conclu par un mandataire apparent n'engageant pas une société
- 9 - Modalité de vote aux délibérations du conseil d'administration

Bourse

- 10 - Action de concert en cas d'OPA suivie d'un retrait obligatoire

Entreprise en difficulté

- 11 - Revendication d'un bien existant en nature
- 11 - Faute de gestion justifiant une condamnation à combler le passif

Contrats

- 12 - Promesse de vente ne valant pas vente
- 13 - Litiges visés par une clause d'arbitrage international
- 14 - Refus du franchiseur de renouveler le contrat
- 14 - Acceptation d'une clause limitative de responsabilité
- 15 - Exception de nullité ou demande reconventionnelle en nullité

Finances de l'entreprise

- 16 - Prêt multidevises : clauses abusives et information de l'emprunteur
- 17 - Prêteur ayant fait souscrire une assurance inadaptée : réparation de la perte de chance
- 18 - Paiement entre les mains du créancier apparent

Biens de l'entreprise

- 18 - ICC, ILC et Ilat au 2^e trimestre 2022

Consommation

- 19 - Confirmation d'un contrat hors établissement annulable
- 19 - Association de consommateurs partie civile

Commentaire

- 21 - Déclaration d'intention d'apporter des titres à une OPA



QUESTION PRATIQUE



25

LA FRANCE ET LA CONVENTION INTERNATIONALE DE SINGAPOUR SUR LA MÉDIATION COMMERCIALE

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ

Prise d'acte par le cédé de la cession de contrat

Cass. com. 9-6-2022 n° 20-18.490 : Décisions 548

En application de l'article 1216 du Code civil dans sa rédaction issue de la réforme de 2016, la cession d'un contrat de location financière à laquelle le locataire a donné par avance son accord lui est opposable dès lors qu'il a pris acte de la cession en payant un loyer entre les mains du cessionnaire du contrat.

Indemnisation de l'agent commercial en cas de résiliation du contrat par le mandant

Cass. com. 1-6-2022 n° 20-11.981 : Décisions 555

L'agent commercial, même ayant commis une faute grave, peut prétendre à une indemnité de cessation de contrat dès lors que le mandant, qui a pris l'initiative de la rupture, a lui-même antérieurement commis des manquements graves et répétés à ses obligations contractuelles.

Attribution d'un contrat de concession : évaluation des offres

CE 3-5-2022 n° 459678 : Décisions 557

Transposant sa jurisprudence rendue en matière de marchés publics, le Conseil d'État juge que la méthode d'évaluation des offres par l'autorité publique doit respecter les principes fondamentaux de la commande publique.

Responsabilité pénale d'une personne morale

Cass. crim. 21-6-2022 n° 20-86.857 : Décisions 562

L'organe ou le représentant qui a commis une infraction pour le compte d'une société dont la responsabilité pénale est recherchée est suffisamment identifié lorsqu'il est relevé que l'infraction est imputable à la personne morale qui assure la présidence de cette société.

Prescription d'une action en responsabilité

Cass. 1^e civ. 29-6-2022 n° 21-10.720 : Décisions 599

La prescription de l'action en responsabilité exercée par un client contre un notaire et un expert-comptable pour manquement à leur devoir de conseil en matière fiscale court à compter du jugement définitif condamnant le client à un redressement fiscal.

Recours à la médiation

Cass. com. 11-5-2022 n° 20-23.298 : Décisions 600

La saisine écrite d'un médiateur institutionnel suspend la prescription d'une action en justice.

RJDA 2022
(c) 2022 Editions Francis Lefebvre

Revue des affaires européennes 2022 n°2

C. Coupet

Propos introductif – La politique européenne de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) en droit de l'Union européenne
p. 223

Ivan Tchotourian

La responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE), la fin d'un trompe-l'œil ? Étude comparative de droit des sociétés
p. 231

M. Roussille

Déploiement de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) dans l'Union : la proposition de directive devoir de vigilance
p. 241

A. Sotiropoulou

L'investissement durable dans le droit de l'Union européenne
p. 247

T. Saupin

La comptabilité environnementale et l'Union européenne : de la publication d'informations non financières à la publication d'informations sur la durabilité
p. 255

P. Abadie

La responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise (RSE) au-delà de l'Union européenne
p. 265

E. Méndez-pinedo

Une nouvelle « guerre des juges » en Europe ? Analyse de la récente résistance judiciaire des cours constitutionnelles à la CJUE et au droit européen et doctrine
p. 283

A. Folliard-monguiral

La loi du plus for (Règles de compétence et de conflit applicables aux marques, dessins et modèles de l'Union européenne)
p. 301

C. Georgieva

Analyse comparative entre les conditions de la compatibilité des aides d'État sur la base de l'article 107, paragraphe 3, sous b), du TFUE et l'article 107, paragraphe 2, sous b), du TFUE
p. 313

G. Bachoué Pedrouzo

Réintroduction des contrôles aux frontières intérieures de l'Union européenne : entre rappel à l'ordre des États et anticipation de la réforme du code frontières Schengen (CJUE, gde ch., 26 avril ...
p. 323

J. Vallet-pamart

Un opérateur économique européen ne peut pas commercialiser un lot de vin originaire d'un État tiers sur la seule base d'une attestation émanant des autorités de cet État tiers. Un brin d'humour pour ...
p. 335

A. Caiola

La relativité d'un principe Cumul de sanctions et limitations au principe ne bis in idem (CJUE (1re ch.), 5 mai 2022, BV, aff. C-570/20, EU:C:2022:348)
p. 345

A. Kauffmann

Le statut de citoyen de l'Union européenne et les droits politiques face au Brexit (CJUE, 9 juin 2022, EP/Préfet du Gers et Institut national de la statistique et des études économiques, C-673/20, ...
p. 353

M. Le Soudeer

L'arrêt Qualcomm du Tribunal de l'Union européenne : une démonstration de contrôle juridictionnel approfondi en droit antitrust de l'Union européenne (Trib. UE (6e ch. élargie), 15 juin 2022, ...
p. 365

S. Adalid

Retrait de l'agrément bancaire : clarification des conditions et de la procédure (Trib. UE, 22 juin 2022, Anglo Austrian AAB AG. e.a./BCE, aff. T-797/19, ECLI:EU:T:2022:389)
p. 377

C. Baldon A. Clerc

Le point de vue du praticien sur la responsabilité sociétale des entreprises en droit de l'Union européenne
p. 389

A. Gouttenoire

La famille dans l'ordre juridique de l'Union européenne. Family within the Legal Order of the European Union, coll. Droit de l'Union européenne
p. 395

L. Fonbaustier

Droit européen de l'environnement. Jurisprudence commentée, 4e éd., coll. Droit de l'Union européenne, série Pratiques jurisprudentielles
p. 399

E. Várnay

Guide pratique du contentieux européen devant les juridictions nationales
p. 403

D. Berlin

Règlement (CE) n° 261/2004 sur la protection des passagers aériens. Commentaire article par article, coll. Droit de l'Union européenne, série Textes et commentaire
p. 407

C. Zolynski

Directives 2019/790 et 2019/789 sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique. Commentaire article par article, coll. Droit de l'Union européenne, série Textes et commentaires
p. 409

C. Coupet

The Shareholder Rights Directive II – A Commentary
p. 411

H. Gaudin

Le renvoi préjudiciel. Droit, liberté ou obligation de coopération des juridictions nationales devant la CJUE, 2e éd., coll. Droit de l'Union européenne, série Monographies
p. 413

N. De Sadeleer

Éthique et droit de la préservation de la nature sauvage dans l'Union européenne, coll. Droit de l'Union européenne, série Monographies
p. 415

Revue internationale des services financiers/International review of financial services 2022 n°1-2

P. Storrer

Mesurer la complexité de la régulation financière ?

p. 3

S. Praicheux, C. Boiget

Externalisation, le grand chantier réglementaire du XXI^e siècle - Propos introductifs

p. 7

S. Praicheux, C. Boiget

Externalisation : le « millefeuille » réglementaire

p. 10

V. Jamet

La supervision financière à l'épreuve de l'externalisation par le cloud

p. 17

S. Lambert

La contractualisation de l'externalisation par les banques françaises

p. 26

P-G. Marly, M. Vautrain

L'externalisation dans le secteur de l'assurance

p. 33

C. Bourke, P. Giemza-Popowski, A. Niccoletti

Delegation in the Investment Funds Sector in Europe

p. 38

C. Lombardini

Le régime de l'outsourcing en droit bancaire suisse

p. 49

A. Lecocq, S. De Vleeschouwer, M. Williaume

La Belgique adopte le statut de « virtual asset service provider » (VASP)

p. 61

K. Deckert, A. Couvrecelle

Special Purpose Acquisition Companies (SPAC) : entre fusion et introduction en bourse, la question du cadre juridique aux Etats-Unis et en France. Partie I : Special Purpose Acquisition Companies ...

p. 69

H. Kouyaté, F. Lacroix, L-A. Barthout

Le « Paquet CRD VI » : la fin d'une saga réglementaire
p. 77

E. Prévost

The EU Regulation on Crowdfunding Service Providers for Business: an internationally competitive regulatory framework? Some Considerations on Market Access Regulation
p. 87

T. De Arruda

Regtech and the Paradigm of Green Central Banking. Building a Digital Architecture for Sustainable Finance in the EU
p. 97

R.C. Haddadi

Quelle indépendance des autorités de régulation bancaire en Algérie à l'aune des recommandations du Comité de Bâle ?
p. 108

P. Paillet

Proposition de directive « résolution » du 22 septembre 2021. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour le redressement et la résolution des entreprises ...
p. 118

P. Paillet

Nouvelles technologies et assurance : le point de vue de l'EIOPA. EIOPA, Feedback Statement, Discussion paper on blockchain and smart contracts in insurance, EIOPA-BoS-22-178, 6 mai 2022
p. 120

G. Cavalier

Double imposition juridique et construction d'un véritable marché intérieur : questionnements de principe à l'occasion de prêt de titres et structuration de fonds.
p. 122

La Semaine Juridique Edition Générale - 3 Octobre 2022 - n° 39

La Semaine Juridique Edition Générale 3 Octobre 2022, n° 39

La Semaine du droit	
■ Édito	
Pourquoi La Nuit du Droit ?	1069
Les Acteurs	
■ Nuit du Droit	
Au Conseil constitutionnel, la guerre et le droit en débat	1070
Libres propos	
■ Guerre et justice pénale internationale : au défi de la concordance des temps	1071
■ Universités	
Entrée sélective en master 1 : chronique d'une catastrophe annoncée	1072
L'Aperçu rapide	
■ Nuit du Droit	
Rapport d'activité du Conseil constitutionnel et Nuit du Droit	1073
« La Nuit du Droit est une fête qui donne l'occasion de découvrir le droit de manière inattendue »	1074
« 'Les Nouvelles Dynamiques du Droit' permettront de présenter le Droit sous une forme vivante et concrète »	1075
Civil et procédure civile	
■ Procédure civile	
Frais et dépens : peu importe que la cassation soit totale ou partielle	1076
■ Conflit de juridictions	
Le juge doit soulever d'office sa compétence subsidiaire au titre du règlement « Successions »	1077
■ Autorité parentale	
Délégation d'autorité parentale : pas d'application de la jurisprudence nouvelle conformément à l'intérêt supérieur de l'enfant	1078
■ Cour de cassation	
Arrêts P de la Cour de cassation du 12 au 18 septembre 2022	1079
■ Responsabilité civile	
Détermination du point de départ et de la durée du délai de prescription de l'action en réparation du dommage psychique d'une victime de violences sexuelles	1080
Affaires	
■ Contrats et obligations	
Action oblique : une application plus stricte des conditions de recevabilité	1081
■ Entreprises en difficultés	
Prolongement du PGE Résilience jusqu'au 31 décembre 2022	1082
■ Journal Officiel	
Journal officiel du 22 au 28 septembre 2022	1083
■ Cour de cassation	
Arrêt P de la Cour de cassation du 12 au 18 septembre 2022	1084
Social	
■ Syndicats professionnels	
Suspension du règlement intérieur faute de consultation des institutions représentatives du personnel	1085
■ Négociation collective	
Plateformes de mobilité : précisions sur l'organisation du dialogue social dans le secteur et les conditions de mise en œuvre de la médiation par l'ARPE	1086
■ Licenciement	
Indemnisation du salarié licencié sans cause réelle et sérieuse : le barème Macron jugé contraire à la Charte sociale européenne	1087
■ Journal Officiel	
Journal officiel du 22 au 28 septembre 2022	1088
Public et fiscal	
■ Conseil d'État	

Réseaux sociaux : le Conseil d'État propose de « rééquilibrer les forces en faveur des utilisateurs » et d'« armer la puissance publique dans son rôle de régulateur »	1089
■ Environnement	
Un référé-liberté pour protéger l'environnement	1090
■ Journal Officiel	
Journal officiel du 22 au 28 septembre 2022	1091
■ Cour de cassation	
Arrêt P de la Cour de cassation du 12 au 18 septembre 2022	1092
International et européen	
■ Accès au territoire national	
L'inconventionnalité du refus de rapatriement des familles de djihadistes	1093
■ Interdiction des traitements inhumains et dégradants	
Sanction en demi-teinte d'une stérilisation sans consentement	1094
■ Avocats	
Paiement d'honoraires d'avocat et clauses abusives : l'effet boomerang ?	1095
■ Protection des données	
Conservation des données personnelles et lutte contre la criminalité	1096
En région	
■ Dépôt	
Conditions de la restitution d'animaux confiés en vertu d'un contrat de dépôt	1097
■ Universités	
Construire la « Fac d'après »	1098
La Semaine de la doctrine	
L'Étude	
■ Nuit du Droit	
Faites du droit, pas la guerre	1099
La Chronique	
■ Droit pénal et procédure pénale	
Droit pénal et procédure pénale	1100
La Vie des Idées	
■ Nuit du Droit	
Guerre en Ukraine et contrats en cours : la prudence !	1101
■ Podcast	
Podcast Édition spéciale Nuit du Droit avec Laurent Fabius	1102
■ Colloque	
Les nouvelles figures contractuelles relatives au procès	1103
La Semaine du praticien	
Informations professionnelles	
■ Nuit du Droit	
3 questions à Olivier Leurent, président du tribunal judiciaire de Marseille	1104
3 questions à Guillaume Cotelle, président du tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan et Amour Benhafessa, juriste - coordinateur du CDAD des Landes	1105
3 questions à Marie-Laure Piazza, première présidente de la cour d'appel de Cayenne	1106
3 questions à Éric Kolbert, président du tribunal administratif de Rennes	1107
3 questions à François Molinié, président de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation	1108
3 questions à Véronique Tellier-Cayrol, directrice de l'IEJ de la faculté de droit de Tours	1109

BULLETIN JOLY BOURSE

ACTUALITÉ DU DROIT FINANCIER

À LA UNE

AUTORITÉS DE SUPERVISION

Sur le pouvoir d'injonction de l'Autorité des marchés financiers → PAGE 11

Antoine GAUDEMET

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Actions de concert : preuve et effets → PAGE 39

Dominique SCHMIDT

PRESTATAIRES

Contrôle et suivi des flux de liquidités par un dépositaire d'OPC → PAGE 22

Isabelle RIASSETTO

SOCIÉTÉS COTÉES

Loi *DDADUE* : identification des actionnaires et dernières mesures de transposition de la deuxième directive *Droits des actionnaires* → PAGE 45

Caroline COUPET

SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJB200x7 • **Consultation européenne sur le « Listing Act » : le financement des PME par le marché** 6
Thiebold CREMERS

ENTRETIEN

- BJB200w9 • **« La digitalisation transforme les modalités d'information du client financier »** 8
Claire CASTANET

AUTORITÉS DE SUPERVISION

- BJB200w4 • **Sur le pouvoir d'injonction de l'Autorité des marchés financiers** 11
Antoine GAUDEMET – TJ Paris, ord. réf., 30 mai 2022, n° 22/52559

PRESTATAIRES

- BJB200w8 • **Intégration dans le RGAMF des exigences liées à la durabilité dans la production et la distribution de produits d'investissement** 15
Michel STORCK – A., 25 juill. 2022, portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, NOR : ECOT2220819A : JO, 2 août 2022
- BJB200x8 • **Résolution de l'émetteur : échec de l'action en annulation d'un contrat de souscription d'actions ou en responsabilité fondée sur un prospectus erroné** 17
Anastasia SOTIROPOULOU – CJUE, 3^e ch., 5 mai 2022, n° C-410/20
- BJB200x3 • **Contrôle et suivi des flux de liquidités par un dépositaire d'OPC** 22
Isabelle RIASSETTO – AMF, déc., 20 juill. 2022, n° 9, SAN-2022-10
- BJB200w6 • **Il appartient aux CIF d'apporter la preuve de l'exécution de leur mission** 26
Jérôme HERBET – Cass. com., 15 juin 2022, n° 20-21588, F-D

GESTION D'ACTIFS ET TITRISATION

- BJB200x0 • **Les dividendes versés aux salariés actionnaires d'une société de gestion peuvent relever des dispositions encadrant les politiques et pratiques de rémunération** 29
Michel STORCK – CJUE, 1^{er} août 2022, n° C-352/20
- BJB200x4 • **Titrisation : le recouvreur n'a pas à informer le débiteur cédé antérieurement aux poursuites** 31
Maxime JULIENNE – Cass. com., 15 juin 2022, n° 20-17154, F-B

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

- BJB200w5 • **Actions de concert : preuve et effets** 39
Dominique SCHMIDT – AMF, déc., 11 juill. 2022, n° 8, SAN-2022-09

SOCIÉTÉS COTÉES

- BJB200x1 • **Loi *DDADUE* : identification des actionnaires et dernières mesures de transposition de la deuxième directive *Droits des actionnaires*** **45**
Caroline COUPET – L. n° 2021-1308, 8 oct. 2021, portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des transports, de l'environnement, de l'économie et des finances : JO, 9 oct. 2021 – D. n° 2022-888, 14 juin 2022, relatif à l'identification des actionnaires, la transmission d'informations et la facilitation de l'exercice des droits des actionnaires : JO, 16 juin 2022

DOCTRINE

- BJB200x2 • **Recherche sponsorisée : adoption de la Charte de bonnes pratiques** **52**
Karine GABAÏ

LIBRES PROPOS

- BJB200w7 • **Nabilla au pays des cryptos ou pourquoi les régulateurs sont bien innocents face aux réseaux sociaux** **56**
Stéphan ALAMOWITCH
- BJB200x6 • **Le cadre morcelé du financement participatif** **58**
Pierre STORRER

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

DROIT COMMUN

Société mère dirigeante de la filiale : quelles responsabilités pénales en cas d'infraction ? → PAGE 4

Nicolas BARGUE

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Cumul d'un contrat de travail et de la présidence d'une SAS → PAGE 14

Bruno DONDERO

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

Pour soutenir un abus de majorité encore faut-il s'être opposé ! → PAGE 22

Elsa GUÉGAN

DOCTRINE

Identification des actionnaires et droits des actionnaires des sociétés cotées : dernière pierre de l'édifice → PAGE 55

Arnaud REYGROBELLET

SOMMAIRE

DROIT COMMUN

- BJS201j9 • **Société mère dirigeante de la filiale : quelles responsabilités pénales en cas d'infraction ?** 4
Nicolas BARGUE – Cass. crim., 21 juin 2022, n° 20-86857, FS–B
- BJS201j7 • **La preuve du caractère intentionnel de la réticence dolosive lors de la cession de droits sociaux** 6
Thibaut MASSART – Cass. com., 21 avr. 2022, n° 20-12846, F–D
- BJS201i3 • **Sanction de l'inexécution d'un porte-fort consenti à l'occasion d'une cession de droits sociaux** 9
Guillaume GRUNDELER – Cass. com., 25 mai 2022, n° 20-18666, F–D

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

- BJS201j2 • **De quelques aspects processuels de l'action *ut singuli* exercée par un actionnaire** 12
Thierry FAVARIO – CA Lyon, 3^e ch. A, 16 juin 2022, n° 19/01561
- BJS201i8 • **Cumul d'un contrat de travail et de la présidence d'une SAS** 14
Bruno DONDERO – CA Grenoble, ch. soc. B., 16 juin 2022, n° 19/05117
- BJS201j6 • **Cautionnement du dirigeant associé de SAS et cessation de fonctions : libération et substitution** 17
Pierre-Louis PÉRIN et Mary SERHAL – CA Versailles, 13^e ch., 8 mars 2022, n° 21/02534

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS201j1 • **Juste motif et loyauté lors de la révocation du gérant de SARL : principes et illustrations** 19
Bernard SAINTOURENS – CA Reims, 1^{re} ch. civ., 14 juin 2022, n° 20/01366
- BJS201i1 • **Pour soutenir un abus de majorité encore faut-il s'être opposé !** 22
Elsa GUÉGAN – CA Rouen, ch. civ. et com., 19 mai 2022, n° 20/03002
- BJS201k2 • **SELARL : participer n'est pas voter** 24
Arnaud REYGROBELLET – Cass. com., 21 avr. 2022, nos 20-20619 et 21-10355, F–D
- BJS201j5 • **Pas de synonymie entre divorce et mésentente bloquante entre associés** 29
Jean-François BARBIÈRI – CA Rennes, 3^e ch. com., 28 juin 2022, n° 20/02742
- BJS201k5 • **L'assemblée de révision** 31
Bruno DONDERO – Cass. 3^e civ., 6 avr. 2022, n° 20-21861, F–D
- BJS201j4 • **Expertise *in futurum* : quand l'intérêt et le motif légitime se confondent avec la qualité** 34
Guilhem GIL – CA Nîmes, 4^e ch. com., 29 juin 2022, n° 22/00384

FUSIONS ACQUISITIONS

- BJS201i7 • **L'ingénierie juridique sauvée de la fraude** 37
Bruno DONDERO – Cass. com., 25 mai 2022, n° 19-24470, F-D
- BJS201i4 • **Dissolution-confusion et actes de procédure** 40
Bruno DONDERO – CA Rouen, ch. soc., 16 juin 2022, n° 19/03806

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS201i2 • **Responsabilité pour insuffisance d'actif et faillite personnelle d'un dirigeant de droit et de fait** 42
Nadège JULLIAN – CA Lyon, 3^e ch. A, 25 mai 2022, n° 20/02856
- BJS201i6 • **Insuffisance d'actif et faillite personnelle : rappel des fondamentaux** 44
Bastien BRIGNON – CA Nîmes, 4^e ch. com., 15 juin 2022, n° 21/04217

CHRONIQUE

- BJS201k8 • **Droit international et européen des sociétés** 46
sous la direction de Michel MENJUCQ

DOCTRINE

- BJS201j8 • **Identification des actionnaires et droits des actionnaires des sociétés cotées : dernière pierre de l'édifice** 55
Arnaud REYGROBELLET